Brionnais Sud Bourgogne

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu le :

Référence dossier :

FORMULAIRE DE DEMANDE

Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

L'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau est une action concrète pour encourager les habitants à adopter les bonnes pratiques et économiser l'eau au quotidien.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Tél. : .....

E-mail : .....

Adresse : N° ..... Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

PROFIL DU DEMANDEUR

Vous êtes : ☐ Locataire ☐ Propriétaire ☐ Occupant à titre gratuit

Pour quel type de logement le récupérateur d'eaux pluviales sera-t-il installé ?

☐ Maison individuelle ☐ Habitat collectif

Nombre de personnes dans le foyer : .....

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide similaire pour ce récupérateur par d'autres financeurs publics ?

☐ Non ☐ Oui, j'ai bénéficié de l'aide suivante : .....

ÉQUIPEMENT ACHETÉ

Marque et modèle : .....

Volume (Litres) : ..... L Prix : ..... €

Magasin : .....

USAGES

Quels seront vos usages du récupérateur d'eau ? ☐ Arrosage du jardin ☐ Lavage de la voiture ☐ Autres

Autres usages : .....

Date : ..... **Signature :**

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Veuillez joindre les documents suivants à votre dossier :

☐ Formulaire de demande

☐ Copie de la facture d'achat du récupérateur (mentionnant le modèle, la quantité, le prix et le magasin)

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

☐ Relevé d'identité bancaire (RIB)

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Voir règlement d'attribution de l'aide.

PROCHAINES ÉTAPES

Déposez votre dossier avec les pièces justificatives :

- ➔ Par mail : cc@bsb71.fr
- ➔ Par courrier postal : Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne
  337 rue des Coquelicots - Parc d'Activité de la Gare
  71800 BAUDEMONT
- ➔ A l'accueil de la Communauté de communes (adresse ci-dessus)
  aux horaires d'ouverture (du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 18h)

Une fois votre formulaire transmis, nous enregistrerons et analyserons votre demande.
Vous serez recontacté(e) par mail dans un délai de trois mois pour la décision d'attribution.
En cas d'avis favorable, le montant de l'aide sera ensuite versé en une seule fois sur le compte du bénéficiaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité avant l'envoi de pièces complémentaires nécessaires.